

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Le 10 Juillet 2014 à 18H30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la salle Léon Masson.

M. le Maire procède à l'appel nominatif :

Présents:

M. Philippe ARDHUIN, Mme Marie-France BEISSON, Mme Graziella CACAVELLI, M. Robert CANAMAS, Mme Isabelle CAUET, M. Philippe CHANTRAINE, Mme Chantal DURRIEAUX, Mme Yvonne FORNASIER, M. Gérard FRANCONI, Mme Anna GAGLIARDI, M. Michel KASMAREC, M. Jean LE PESQ, M. Jérémy PASTORE, M. Jean-Pierre PERRIER, Mme Sylvie PIQUENOT, Mme Paule RANUCCI, Mme Violette STISSI, Mme Marie-Claire TARDY, Mme Dominique VALERA, Mme Sylvie YEROUNIAN, M. Gilbert ZUNINO.

Procurations:

M. Christian ARNAUD donne procuration à Mme Violette STISSI,
M. Léonard BALDOCCHI donne procuration à M. Jean LE PESQ,
M. Michel BOISRAME donne procuration M. Philippe ARDHUIN,
M. Michel BOYER donne procuration à Mme Marie-Claire TARDY,
M. Jean-Marc CHIARELLA donne procuration à M. Gérard FRANCONI,
Mme Laurie GIUSFREDI donne procuration à Mme Isabelle CAUET,
Mme Claudine SEGURA donne procuration à Mme Graziella CACAVELLI,

Retard:

M. Dominique FERREN (arrivée à 19H10).

21 présents, 7 procurations et 1 retard.

M. le Maire : tout d'abord, il va y avoir des modifications à l'ordre du jour. Je vous propose:

- l'ajout d'une délibération portant modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non -complet (animation) suite à une demande de mobilité interne toute récente,
- l'ajout de la mention de soutien à l'action des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État,
- l'ajout d'une délibération concernant une information au Conseil Municipal relative au rond-point des Genêts,
- l'ajout d'une délibérations portant modification de la durée hebdomadaire d'un poste à temps non complet,
- le retrait de la délibération n°11 relative à la fourrière.

Désignation de Mme D. VALERA comme secrétaire de séance.

Pour :28

M. le Maire propose d'adopter le dernier Conseil Municipal du 20 Juin 2014.

Mme M-C. TARDY : nous vous demandons d'intégrer une modification pour la délibération n°11 concernant le projet Bédouffe, il s'agissait de 40 et non de 48 logements comme retranscrit par erreur. Si vous voulez bien faire la modification sur le PV, nous approuverons le compte rendu avec la prise en compte de la modification demandée, en réitérant notre demande relative à la neutralité du ton et à l'impartialité de la rédaction.

M. le Maire : vous nous avez reproché de synthétiser. On a donc décidé de reprendre intégralement en fonction des enregistrements. Maintenant si vous nous demandez de synthétiser, on synthétisera.

Mme M-C. TARDY: ce n'est pas ce que j'ai demandé. Je parlais d'un ton neutre et d'une rédaction impartiale et pour rappel je vais donner un seul exemple, la retranscription des onomatopées qui doit être de bon ton je suppose et qui n'a pas forcément sa place dans un compte rendu et je ferme la parenthèse.

M. le Maire : nous ne retranscrivons pas intégralement les enregistrements. Nous sommes d'accord? Après modification des 40 logements, nous procédons au vote.

Pour: 28

Mme M-C. TARDY : je prends encore la parole pour ce qui concerne les PV. Lors du Conseil Municipal du 29 Avril 2014 nous avons approuvé le procès-verbal du conseil précédent du 18 Avril 2014, sous réserve qu'il soit ajouté différents éléments qui n'étaient pas repris, ce que vous avez accepté. Par courrier du 15 Juin 2014, nous vous avons demandé de bien vouloir nous transmettre le procès-verbal définitif du Conseil Municipal du 18 Avril, c'est à dire corrigé de ces éléments. A ce jour, nous voulons ne l'avons pas reçu, nous formulons aujourd'hui à nouveau cette demande.

M. le Maire : nous allons vérifier, il me semble que cela a été corrigé.

Mme M-C. TARDY : il ne nous est pas parvenu.

M. le Maire : j'ai reçu deux correspondances de l'Opposition.

La première concerne la parution de La Lettre du Maire en Juin 2014 qui selon l'Opposition concentre des critiques sur la gestion municipale du précédent mandat et ne laisse aucune place au droit d'expression de l'opposition nonobstant:

- les dispositions de l'article L 2121-27 – 1 du CGCT,
- ainsi que la jurisprudence aux termes de laquelle ces dispositions s'appliquent à toute communication et Les Lettres du Maire n'en sont pas dispensées.

Pour pallier ce manque, l'Opposition sollicite un espace spécifique pour répondre à cette lettre dans la prochaine publication communale, espace distinct de l'espace qui lui est habituellement réservé pour toute communication et ce, afin selon elle, de retrouver l'équilibre qu'il convient à une vie démocratique locale.

Je pense que vous faites référence à la jurisprudence de Longjumeau relative à des faits de 2002 et pour lesquels une première décision du Tribunal Administratif est intervenue en 2004, confirmée en cause d'appel.

Or La Lettre du Maire, se réfère à l'article 26 al 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal dont vous êtes à l'origine et que vous avez fait voter le 26 Juin 2012 (délibération n° 95/2012). Cet article définit uniquement l'expression de l'ensemble des groupes représentés pour chacun des numéros de la revue municipale alors même que la jurisprudence Longjumeau indique « *sur tout support* ».

Il est néanmoins pris la décision de suspendre la parution de La Lettre du Maire afin que le point soulevé soit éclairci. Un espace sera réservé à l'opposition dans la revue municipale conformément à la loi.

J'attire par ailleurs votre attention sur le point suivant. Pour la présentation du Conseil Municipal dans La Lettre du Maire, nous nous sommes attachés à présenter l'ensemble des élus, les personnes de l'Opposition absentes ont vu leurs photographies insérées.

Le règlement intérieur aborde également dans l'article 15 le temps de parole dont dispose chaque groupe. Lors du Conseil Municipal du 20 Juin 2014 votre temps de parole a été nettement supérieur à celui de la majorité, je ne l'ai pas écourté par souci de démocratie et de respect de l'Opposition.

Concernant la démocratie locale lorsque je prends connaissance des articles relatifs à Simiane figurant sur votre site, je constate que tous les visages des personnes de la majorité sont floutés, tous les noms des personnes de la majorité municipale sont enlevés. Je n'ai pas la même notion de l'information et de la démocratie que vous.

Deuxièmement, il existe la Tribune de l'opposition, mode d'emploi : information.

Je cite: *« la notion de bulletin d'information générale paraît assez clairement distinguer ce support, du recueil des actes et délibération, ou de la publication des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal qui peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une publication entièrement libre (article L2121 -6 du CGCT)*

Aussi sont exclus les documents purement informatiques ou les documents plus ponctuels tels que « Les Lettres du Maire » qui ne sont pas « d'information générale ».

On va le faire vérifier et cela n'empêche pas qu'il y aura un encart pour l'opposition. J'accède à votre demande.

La deuxième correspondance de l'Opposition en date du 30 Juin 2014 revient sur le bien-fondé de deux points suite à l'arrêté relatif à la modification du PLU.

Le premier point concerne le classement en zone UF du terrain communal Bédouffe actuellement en zone UB qui selon l'Opposition compromet la réalisation de l'EHPAD (accepté en 2008 puis arrêté par l'ARS crée entre temps) et des logements sociaux. Il nous est demandé de trouver des solutions alternatives pour préserver la possibilité d'implanter un EHPAD (accueil de près de 100 personnes âgées dont 14 places Alzheimer) ce d'autant qu'il générerait la création de 30 emplois sur la Commune et de permettre la réalisation des logements sociaux envisagés avec 13 Habitat.

Tout d'abord, je vous rappelle que l'ARS n'a pas été crée entre temps comme vous l'indiquez puisqu'il s'agit de la DDASS qui a changé de nom.

J'ai lu avec beaucoup d'attention ce courrier. Le projet Bédouffe, la création de l'EHPAD a été, comme vous l'indiquez refusé par l'ARS. Il est peu probable que cette dernière revienne sur sa position. Le projet est donc abandonné de fait.

Concernant les logements sociaux je suis extrêmement surpris par vos demandes de continuer la construction du projet Bédouffe notamment pour la partie sociale, compte tenu de ce que vous êtes à l'origine de l'abandon de ce projet le 20 Juin 2013 (cf le courrier du 23 Juillet 2013 de 13 HABITAT).

En me penchant sur ce projet Bédouffe, je me suis aperçu avec étonnement que vous actez un remboursement de 350 496,00 € le 1er Avril 2014.

De mémoire, sauf erreur de ma part il me semble que le deuxième tour des élections était le 30 Mars. Il aurait été de bon ton de différer cette réponse et surtout de m'en parler lors de la prise de fonction. Ce n'est même pas budgété. Voici cette lettre signée par Monsieur Michel BOYER le 1er Avril 2014.

Toujours pour le projet Bédouffe, par correspondance en date du 27 Février 2013 vous avez écrit à 13 HABITAT pour confirmer l'accord de principe de la municipalité sur une proposition de dix villas en accession et vingt villas locatives mais en différant cette opération en 2015 compte tenu des aménagements à prévoir et des incertitudes pesant sur le budget communal.

Or, en réunion publique, il était annoncé que le projet Bédouffe était abandonné. Et cela on s'est bien gardé de le dire.

Mme M-C. TARDY:concernant le projet Bédouffe qui était effectivement un point important de la précédente majorité, nous prendrons le temps de vous répondre avec les éléments que vous venez de citer. En ce qui concerne les leçons de démocratie, je pense qu'on n'a pas à en recevoir, on vous remercie effectivement de faire évidemment la place à l'Opposition dans vos expressions, dans toutes les expressions du village, mais c'est normal elle est légale et encadrée. Il n'y a pas d'attaque Monsieur le Maire, il n'y a jamais d'attaque, il y a seulement des positions. Nous n'avons pas forcément les mêmes projets, nous n'avons pas le même positionnement et on en débat ici. En ce qui concerne les leçons de démocratie il n'y en a pas. Pour la Lettre du Maire, il n'y a pas que la jurisprudence Longjumeau, il y a d'autres jurisprudences aussi.

M. le Maire : je vous ai indiqué suspendre sa parution et vérifier les jurisprudences pour plus de clarté.

Mme M-C. TARDY : pour La lettre du Maire au vu des jurisprudences dont on a connaissance, quand il y a une attaque de la majorité il y a obligatoirement un droit de réponse légal, c'est ce que nous vous disons dans le courrier, on en discutera ensemble, on cherchera chacun de son côté, on verra ensemble.

M.le Maire : concernant le deuxième point de la correspondance de l'Opposition du 30 Juin 2014 à savoir l'abandon de la réservation de 12 mètres sur le chemin des Vignes. Comme vous le précisez dans votre lettre, la réservation date du POS de 1984. Or depuis cette date vous avez accordé plusieurs permis de construire. Ces constructions rendent caduques cet élargissement sans expropriation. Enfin je vous remercie de me donner de bons conseils concernant la gestion d'une municipalité et vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU POUR UNE RENOVATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Pour : 28

2 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX AGENDAS 21

Lecture d'une déclaration par Mme S. PIQUENOT(annexe n°1) expliquant les raisons du vote contre de l'Opposition.

M. le Maire :il s'agit d'un appel à projet Agenda 21 adressé par la DREA. La Commune de Simiane - Collongue y est cité, cela a été envoyé et à priori c'est accepté. Concernant la faune sauvage enfermée il s'agit de gibier lâché dans la colline. Ils sont déjà enfermés. On peut toujours les relâcher dans la colline pour les chasseurs.

Mme S. PIQUENOT : je ne sais pas si vous vous êtes renseigné. Quand la ferme pédagogique a été montée aux Marres il était bien précisé qu'il fallait exclusivement des animaux domestiques.

M. le Maire : vous savez que nous avons des volières là bas ensevelies sous les ronces?

Mme S. PIQUENOT : pour les poules et les canards.

M. le Maire : un chantier d'insertion a eu lieu pour dégager les ronces de cette zone là.

Mme S. PIQUENOT : ce ne sont pas les mêmes autorisations, c'est de l'information, vous vérifierez, les autorisations sont données pour une ferme pédagogique qui ne peut pas mélanger la faune sauvage et les animaux domestiques. Cela relève d'une autre réglementation.

Pour:22 – Contre:6

3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT DES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Mme M-C. TARDY : pouvez vous nous dire comment est répartie la somme de 11 318,15 € entre les 8 instruments du quatuor, la harpe celtique, le matériel d'éveil musical et le chariot pour instruments? Et quelle est la répartition entre le matériel propre à l'école de musique et celui en rapport avec les activités liées aux nouveaux rythmes scolaires?

M. le Maire : vous devez le savoir puisque c'est votre majorité à l'époque qui a acheté les instruments. Je ne vous ferai pas l'affront de vous faire la liste à la Prévert de tous les instruments de musique qui se trouvent à l'école de Musique. Actuellement je ne connais pas exactement la répartition puisque c'est au prorata de la somme globale. Sur ces 11 318,15 € il y a 50% du Conseil Général, 25% de la CPA et 25% d'auto-financement de la Commune. Je n'ai pas la répartition en fonction d'un montant pour la harpe... etc

Mme M-C. TARDY : vous ne connaissez pas la répartition exacte?

M. le Maire : je suppose que la répartition pour un pipeau doit être moins chère que la harpe.

Mme M-C. TARDY : c'est une demande d'information qui est assez importante pour savoir si les cinq éléments que vous citez la partie qui est vouée uniquement à l'école de musique. C'est de l'information on va voter une subvention, donc je veux savoir cela, quelle est la partie qui est liée uniquement à l'école de musique et celle qui est liée aux écoles ?

Mme G. CACCAVELLI : je vais vous répondre Mme TARDY. Celle qui est liée aux écoles cela sera plutôt concernant le matériel de l'éveil musical surtout pour la maternelle. Ensuite le chariot c'est pour tous.

Mme M-C. TARDY:donc c'est une toute petite partie?

Mme G. CACAVELLI:une petite partie. Et il y aura de la harpe, prévue pour la primaire.Mais on n'est pas encore réellement fixé parce qu'il y a des professeurs qui sont partis. Donc après il faut trouver la personne référente pour le faire.

Mme M- C. TARDY:il y a peut être la moitié de cette subvention de 11 000,00 € pour le subventionnement de la harpe, c'est cela.

Mme G. CACAVELLI:je vous propose de vous donner ultérieurement la réponse exacte afin que cela soit plus clair.

Pour: 28

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CPA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT DES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Pour:28

5 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR LA CONSTRUCTION, L'EQUIPEMENT ET LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS

Mme V. STISSI:vous pouvez Monsieur le Maire nous donner quelques détails sur les investissements que vous comptez faire?

M. le Maire:il est prévu l'achat d'une console numérique 16 entrées et son flight case, d'un gradateur numérique et son flight case, de deux éléments triangulaires de un mètre avec manchon conique, d'une goupille et de la sécurité pour la goupille.

Pour:28

6 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLE, DES SALLES DE CINEMA MUNICIPALES ET DES SALLES D'EXPOSITION

Pour:28

7 – AVENANT AU CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT ENTRE LA CPA ET LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE

Pour: 28

8 - DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL

Arrivée de M. D. FERREN à 19H10.

Mme M-C. TARDY:nous voterons contre cette délibération parce qu'il s'agit d'abandonner des projets que nous portions, notamment le projet Bédouffe. Nous sommes également contre le fait d'abandonner complètement la possibilité de créer un parking près de l'école maternelle, qui servirait à la fois aux parents, libérant ainsi le stade, et créant des places pour libérer le centre du village. Quelles raisons vous conduisent à abandonner cette partie du projet initialement dessiné?

M. le Maire:actuellement c'est un parking, ça ne change rien.

Mme M-C. TARDY:il faut faire des réservations pour le positionner non pas au parking du stade.

M. le Maire:vu le montant de l'opération, compte tenu des urgences que nous avons, je pense que nous n'avons pas suffisamment de fonds pour tout mener de front.

Mme M-C. TARDY:oui pour tout mener de front c'est certain.

M. le Maire: il y a pour moi des opérations plus urgentes et compte tenu de la délibération

précédente nous prenons certaines opérations pour en abandonner d'autres.
Il y a des opérations qui ont été menées et qu'il va falloir refaire. Je prends l'exemple du chemin de la Roque, à la première pluie, l'enrobé est parti. Soit il y a malfaçon, soit le projet a été mal pensé. Je vais mettre en demeure l'entreprise qui s'en est occupé. Des urgences peuvent en chasser d'autres.

Mme M-C. TARDY: pour nous ce n'est pas opportun de retirer cette possibilité que nous avons réservé de faire un parking supplémentaire près de l'école maternelle. On peut très bien garder cette possibilité et ne pas la réaliser tout de suite. C'est l'explication du vote.

M. le Maire: nous avons un montant global, si je prends une opération dessus je suis obligé soit d'en enlever une autre, soit de diminuer. Je ne vais pas mettre un parking à l'école maternelle à 1 €. Et 200 000, 00 € on est obligé de faire tomber une opération, quitte à la réinscrire après, en tant que nouvelle opération.

Mme S. PIQUENOT: il s'agissait de saisir l'opportunité d'un contrat avec la Communauté du Pays d'Aix qui d'ici deux ans n'existera peut être plus, en tout cas sous la même forme avec cette possibilité de prise en charge à 50% au moins à la hauteur de la Commune, de ses investissements.

M. le Maire: sachez cependant que cela fait des années qu'il pleut dans la mairie parce que la toiture n'a jamais été révisée. Si on regarde bien la Mairie on y voit de magnifiques bacs à fleurs. C'est le pluvial de la toiture. Le zinc s'est troué. Il faut plus de 100 000,00 € ne serait ce que pour cette toiture. On a une toiture qui s'est écroulée aux Marres. Je pense que la sécurité des personnes et des biens, c'est la priorité.

Pour: 23 - Contre:6

9 - DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES TRANSFERTS (CLET)

M. le Maire: c'est pour rattraper le partage concernant les communes qui n'ont pas atteint un montant de 105,00 € par habitant de dotation.

Pour:29

10 – CONVENTION D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE

M. le Maire: en ce qui concerne notre commune on est concerné uniquement par les titres de transport hors département et hors CPA.

Pour: 29

11 - CONVENTION DE GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

M. le Maire: le point n° 11 est retiré de l'ordre du jour, s'agissant du renouvellement d'une convention relative à la gestion d'une fourrière automobile reprise telle que précédemment. Lors d'une réunion de peignage, on s'est aperçu que cette convention était illégale en vertu de l'article R 325-24 du Code de la Route «...Nul ne peut être agréé comme gardien de fourrière s'il exerce également une activité de destruction ou de retraitement des véhicules usagés».... J'ai donc proposé de la retirer. Nous ferons une autre convention ultérieurement pour le prochain Conseil Municipal.

12 – SIGNATURE DE LA CONVENTION 2014-2015 AVEC LE CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE POUR BENEFICIER DU DISPOSITIF SAISON 13

Pour: 29

13 – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL- ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL

M. le Maire: pour 2013, le montant de l'indemnité s'élevait à 923,07 €.

Pour:29

14 – VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA GARBO»

Mme V. STISSI: une raison particulière Monsieur le Maire pour cette subvention ?

M. le Maire: plusieurs associations festives perçoivent déjà des subventions. Il s'agit d'arriver à une équité. L'association La Garbo a notamment participé aux feux de la Saint-Jean. J'ai donc estimé qu'il fallait une certaine égalité au niveau des subventions.

Mme M-C. TARDY: c'est une subvention plutôt récurrente qu'exceptionnelle. C'est par rapport à quoi? La Saint-Jean?

M. le Maire: c'est exceptionnel et ce n'est pas par rapport à la Saint-Jean. Vu le montant des aides versées aux autres associations, j'ysuis favorable au nom de l'équité.

Pour:29

15 DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE MILITAIRE D'AIX EN PROVENCE REMISE DE PRIX

Mme V. STISSI: nous sommes bien entendu pour puisque ces élèves participent régulièrement aux manifestations. Mais nous voudrions simplement savoir: l'élève en question est il déjà désigné?, le connaissez vous?, s'agit il d'un enfant de Simiane?,

M. le Maire: c'est M. David DORIAN qui n'est pas de Simiane mais de Six-Fours.

Mme M-C. TARDY : c'est une récompense individuelle?

M. le Maire: tout à fait, la Mairie le fait chaque année. Le Lycée Militaire demande aux mairies, au Conseil Général, à tous ceux qui le peuvent s'ils souhaitent remettre un prix pour récompenser certains élèves: littéraire, mathématiques...etc. Notre Commune a toujours participé et j'ai pensé que nous devons continuer puisqu'ils viennent chaque année rehausser nos cérémonies de recueillement.

Pour:29

16 – PARTENARIAT DE PARTICIPATION CITOYENNE -« VOISINS VIGILANTS - -MAIRIE VIGILANTE»

M. le Maire: je vais laisser la parole à M. R. CANAMAS qui souhaite vous en parler.
Lecture par M. R. CANAMAS du point relatif au dispositif voisins vigilants (annexe n°2)
Lecture d'une déclaration par M. J-P. PERRIER expliquant les raisons du vote contre de l'Opposition (annexe n°3).

M. le Maire: vous avez parlé de droit régalien de l'État, gendarmerie, police. Sachez que c'est le gouvernement qui a mit cela en place et que la gendarmerie est partie prenante. Et lorsqu'il y

a mise en place de «voisins vigilants» la première information est faite par la gendarmerie.

M. J-P. PERRIER: quelles garanties pouvez vous apporter sur le comportement de certains citoyens qui assureraient la surveillance? Quelle formation ont ils?

M. le Maire: que dites vous aux Simianais qui ont été cambriolés lorsqu'ils voient l'intérieur de leur maison ?

M. J-P. PERRIER : c'est mon cas figurez -vous, j'ai été cambriolé, ce n'est pas pour cela que je veux une surveillance généralisée.

le Maire: mais vous n'êtes pas obligé d'en faire partie.

M. J-P. PERRIER: non bien sur, mais par contre on pourra, moi, me surveiller, on pourra tourner.

M. le Maire: non, pas tourner, je vous dit que ce ne sont pas des vigiles.

M. J-P. PERRIER: je n'ai jamais parlé de vigiles

M. le Maire: je crois que là vous avez une mauvaise opinion. Regardez Meyreuil, Bouc Bel Air, les autres communes...etc. Ils sont tous Mairie Vigilante. Je n'ai pas l'impression que ce sont les Big Brothers. Je n'ai pas encore vu de patrouille de personnes avec des fusils de chasse. Je n'ai pas encore vu de personnes dans la rue avec des jumelles.

M. J-P. PERRIER: ce n'est pas en caricaturant ma position déjà que je ne suis pas d'accord avec vous!

M. le Maire: je ne caricature rien du tout

M. J-P. PERRIER: si, je n'ai jamais parlé de Big Brothers.

M. le Maire: relisez un peu ce que vous avez dit ou alors j'ai mal compris!

M. J-P. PERRIER: je pense que vous avez mal compris

M. le Maire : vous avez bien dit que vous n'avez pas envie que votre voisin vous surveille. Et cela, ce n'est pas Big Brothers? C'est seulement de la solidarité, c'est de l'entraide dont on parle et actuellement quand vous avez des cambriolages qui se font il y a une psychose qui peut arriver très rapidement.

M. J-P. PERRIER: vous parlez de psychose, c'est une maladie la psychose, qui n'est pas toujours justifiée.

Mme M-C. TARDY: vous nous proposez une motion, c'est quelque chose qui ne nous convient pas, on vous exprime pourquoi on votera contre. Pour nous il y a des soucis liés aux voisins vigilants. On a d'autres propositions à faire que l'on a exprimé par la voix de M. PERRIER. Chaque citoyen doit être un voisin vigilant en fait. On doit simplement informer mieux. Voilà les actions que nous proposons. Pas mettre en place les voisins vigilants parce qu'il y a des dérives possibles, il y en a toujours, il y en a même à côté de chez nous. Nous, tout ce que l'on vous propose c'est une information pour que chaque citoyen qui a le devoir d'informer la police, la gendarmerie s'il voit quelque chose soit encore plus sensibilisé et le fasse.

M. le Maire: dans voisins vigilants c'est exactement la même chose, mise à part que chacun est

référéncé au niveau de la gendarmerie, ce qui permet justement de faire une information très rapide et de la recouper. C'est exactement ce que vous me dites.

Mme M-C. TARDY: je vous parle d'informer l'ensemble des citoyens Simianais de ce qu'ils ont à faire, quel sont les réflexes à avoir pour être vigilant et pour informer la gendarmerie.

Mme G. CACAVELLI: M. PERRIER, je veux juste vous répondre, je comprends votre position, il n'y a pas de problème. Même si on met en place voisin vigilant, on peut avoir du lien social quand même. L'un n'empêche pas l'autre. On peut le faire aussi, car dans votre façon d'expliquer on dirait que si on met en place voisins vigilants il n'y a pas de lien social, ce qui n'est pas le cas.

M.J-P. PERRIER: non ce n'est pas tout à fait ce que je viens de dire; vous avez raison de le dire, on peut très bien mettre en place voisins vigilants et avoir du lien social. Néanmoins il ne faut pas utiliser si vous voulez la justification de voisins vigilants pour créer du lien social, parce que cela s'oppose. C'est cela que je veux dire.

M. R. CANAMAS: on disait tout à l'heure qu'il fallait des citoyens vigilants certes, mais ce dispositif va les structurer, ils seront encadrés, ils seront formés. C'est supervisé par la police municipale et la gendarmerie qui va piloter tout cela. Ce n'est pas n'importe qui qui fera n'importe quoi. Il n'est pas question d'interpeller ou de faire n'importe quoi dans la rue, ni de dénoncer son voisin, vous pensiez que votre voisin allait vous surveiller Monsieur. Il n'en est absolument pas question. Il s'agit simplement de signaler des faits inhabituels.

M. J-P. PERRIER : nous le faisons, dans mon lotissement depuis bien longtemps.

M. R. CANAMAS: vous le faites, vous, peut être mais là cela va être structuré, cela va donner un élan de solidarité, les gens seront concernés parce qu'il y aura une cohésion de groupe. Il n'est pas question de délation, de milice privée ou de quoi que ce soit. Cela est idéologique.

M. J-P. PERRIER: qui a parlé de délation et de milice privée?

M. R. CANAMAS: les gens adoptent ce projet, l'ensemble de la population est d'accord sur ce projet.

M. J-P. PERRIER: vous avez fait un référendum?

M. R. CANAMAS: Par contre les gens apprécieront le peu d'intérêt que vous portez à la sécurité.

Mme M-C. TARDY: depuis votre élection le ton de ces Conseils Municipaux est vraiment déplorable. On vous expose des idées calmement et clairement. On vous dit on votera contre parce que... On votera pour parce que... Il n'y a pas d'insinuations, ni d'attaques, on vous dit qu'on vote contre et on vous dit pourquoi. Dans un Conseil Municipal c'est le rôle de chacun, Opposition et Majorité, et c'est à vous de respecter la bonne tenue de votre Conseil et faire honneur au rôle qui est le vôtre. On combat des idées point. On ne s'en prend pas aux personnes. Vous avez gagné les élections, je crois que vous ne vous en rappelez pas. Le combat est terminé, maintenant on gère la Commune, vous gérez la Commune et on vous donne notre position. Je pense que c'est assez détestable ce climat que vous instaurez au fil des Conseils Municipaux, je pense qu'il faut y remédier. On est tout à fait d'accord pour y remédier. Dans notre première intervention au Conseil Municipal on vous a dit que l'on voulait être une opposition constructive. Alors on vous regarde dans les yeux en vous demandant d'arrêter à chaque fois qu'on expose des idées? On débat des idées. Donc on va en rester là et je pense que les petites remarques acerbes n'ont pas lieu d'être quand on est respectueux d'un Conseil Municipal. Voilà tout ce que j'avais à dire maintenant je

demande si on peut passer au vote.

M.R. CANAMAS: vous ne faites pas qu'exposer des idées, vous dénigrez notre projet en faisant presque passer ce dispositif pour un projet fasciste. Comment voulez vous que l'on soit solidaire, moi j'ai assisté déjà à des réunions de voisins où il y avait quarante, cinquante personnes et tout le monde était favorable à ce projet. Il n'y a que vous peut être qui ne l'êtes pas, mais en tout cas les gens le veulent. C'est tout.

Pour:23 - Contre:6

17 - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 20/06/2014 AUTORISANT LE RENOUELEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2eme CLASSE

M. le Maire: il s'agit du poste d'un agent Madame Alexia RICHE-GUILHAUMON qui a souhaité quitter la Commune et son poste.

Mme M-C. TARDY: pour information ses heures seront réparties de quelle façon?

M. le Maire: nous avons une autre délibération que va justement répondre à votre question

Pour:29

18- DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE DEUX EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET (TECHNIQUE)

Mme M-C. TARDY: dans la note de synthèse il est écrit filière animation, j'espère que vous l'avez rectifié avec filière technique?

M. le Maire: il y a une erreur.

Mme M-C. TARDY: il s'agit de personnel de ménage?

M. le Maire: oui

Pour:29

19 – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE DEUX EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET (ANIMATION)

Pour: 29

20- CREATION DE DEUX POSTES A TEMPS COMPLET AGENT SOCIAL DE 2ème CLASSE (ECOLE MATERNELLE)

Mme M-C. TARDY: à titre d'information, pourquoi ce choix de retirer deux postes ATSEM qualifiés et de mettre à la place des agents du social 2ème classe?

Mme G. CACAVELLI: pour être ATSEM il faut avoir le concours. Les deux embauches ont un CAP Petite Enfance. Les deux embauches qui ne sont pas encore actées ont le CAP Petite Enfance. L'important c'est qu'elles aient le CAP Petite Enfance et qu'elles aient un diplôme. Elles ont les qualifications requises. C'est en cours, on a besoin de la signature du Maire ainsi que de la délibération.

Pour: 29

21-DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION (DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE) D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET TECHNIQUE

Pour:29

22- TRANSFORMATION DE POSTE

Pour:29

23-CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. le Maire:sur la note de synthèse, il est indiqué une durée de deux années mais suite à un contact avec l'école on s'est aperçu que la durée de trois années est beaucoup moins onéreuse pour la Commune et surtout beaucoup plus intéressante pour l'intéressé lui-même.

Pour:29

24 -INFORMATION SUR LE SENS DE CIRCULATION:COURS DES HEROS

M. le Maire:Il s'agit d'une information donc il n'y aura pas de vote

Nous avons sur la Commune un problème de circulation. Tout le flux est canalisé vers la Croix de Fer. Nous avons d'un côté la circulation qui vient de Gréasque et de Mimet et de l'autre la circulation qui vient de Siège et des Hauts Quartiers notamment le matin pour amener les enfants à l'école. Suivant les heures de pointe cela crée des embouteillages.

Afin de fluidifier la circulation il a été décidé de remettre le cours des Héros en double sens à compter du 4 Août 2014. Un arrêté sera pris en ce sens

Mme M-C. TARDY:il y a simplement une inquiétude quant aux deux sens de cette voirie parce que cela renforce le problème notamment aux abords des écoles. Et puis en terme de carrefour, on a peur que ce soit de nouveau accidentogène. J'entends l'argument de la fluidité, je vous informe de l'inquiétude que nous avons concernant cette voie à double sens qui va certainement entraîner plus d'accidents, il n'y en avait quasiment plus au carrefour concerné et qui fait plus craindre pour les sorties d'écoles. C'est moins facile à gérer dans l'autre sens

M. le Maire:de quel carrefour parlez vous?

Mme M-C. TARDY: celui de la rue Guigon et de Général de Gaulle qui va vers Siège

M. le Maire: la rue Guigon restera à sens unique. Il n'y a que le cours des Héros qui est touché. Et actuellement on réfléchit pour un mini rond-point au niveau de Siège, de la rue Manéra et ce qui remonte du cours des Héros. Tout ceci sera fait après et c'est de l'ordre de 20 000,00 € à 25 000,00 €. C'est un peu un rond-point comme il y a près de l'école maternelle mais en beaucoup plus petit pour le sens giratoire. Après s'il y a d'autres améliorations on les fera.

Mme M-C. TARDY: effectivement un rond-point c'est peut être un peu plus sécurisant.

Pour:29

25 -INFOMATION SUR LE ROND-POINT DES GENETS

M. le Maire:le rond- point concernant le projet Les Genêts a été gelé ou repoussé en Janvier 2014 de mémoire et lorsque je suis arrivé à la Mairie il était acté de placer quatre feux rouges à l'entrée de la ville. Cette solution ne me plaisait pas étant donné qu'au moment des heures de pointe, compte tenu du flux de circulation sortant et entrant (parce que nous avons la gare), il y avait un problème.

Tout le village aux heures de pointe aurait été bloqué.

Afin de ne pas retarder le projet à l'entrée de ville nous avons étudié et soumis au Conseil Général un «tourne à gauche» comme on peut le voir aux Coquelicots juste après le pont. Cette solution a obtenue l'aval du Conseil Général. J'ai donc avalisé ce projet il y a déjà quelque temps et ce n'est pas cela qui génère des retards.

Il m'a été répété plusieurs fois que j'avais bloqué Les Genêts parce que je refusais les feux rouges et surtout c'est moi qui avait refusé le rond-point.

Je préfère rétablir la vérité. Il y a une solution qui a été trouvée avec le Conseil Général, et qui va être quasiment indolore au niveau des flux circulatoires de l'entrée de la ville.

26- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LE POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

M. le Monsieur le Maire donne lecture de la motion (annexe n°4)

Mme M-C. TARDY: c'est une motion que nous aurions mise au vote si nous avions été la Majorité.
Pour:29

27 – DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET (ANIMATION)

Mme S. PIQUENOT: pour rajouter des délibérations, il faut voter l'accord à ces rajouts afin de les mettre à l'ordre du jour du Conseil et par ailleurs pouvez vous préciser la liste des délibérations que vous rajoutez.

M. le Maire: Je vous ai proposé :

- l'ajout d'une délibérations portant modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi à temps non -complet (animation) suite à une demande de mobilité interne toute récente,
- l'ajout de la mention de soutien à l'action des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État
- l'ajout d'une délibération concernant une information au Conseil Municipal relative au rond-point des Genêts,
- l'ajout d'une délibérations portant modification de la durée hebdomadaire d'un poste à temps non complet.

Cela a été signalé en début de séance et j'ai demandé si vous étiez d'accord.

Mme M-C. TARDY: on attendait qu'il y ait un vote mais si ce n'est pas obligatoire allons y.

M. le Maire: Pour ou contre l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.

Pour:29

Mme M-C. TARDY: de quel type d'emploi s'agit il?

M. le Maire: il s'agit d'un adjoint d'animation

Mme M-C. TARDY: c'est le même poste ?

Mme G. CACAVELLI: on a eu quelques petites problèmes. Mme JAVELLE était au ménage, elle a récupéré une filière animation et elle revient au centre aéré pour ses problèmes de santé dont vous

étiez déjà informé. Mme ABDOU qui était à 16 H, va prendre le poste de Mme JAVELLE. C'est un échange.

Mme M-C. TARDY: vous avez changé le poste de quelqu'un à l'animation, qui le souhaite je crois, et vous allez lui donner 16 H pour qu'elle soit au ménage en remplacement de la personne qui vient à l'animation.

Mme G. CACAVELLI: il y a eu encore une erreur sur la filière, celle ci je ne l'avais pas vue, je suis désolée.

Pour: 29

28- DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET – ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ere CLASSE (FILIERE CULTURELLE)

Mme M-C. TARDY: je pensais qu'on parlait du poste en remplacement de la jeune femme qui part.

M. le Maire: non, ce n'est pas le poste, c'est une augmentation d'horaires pour le périscolaire. Le volume global concernant l'École de Musique a été diminué.

Mme M-C. TARDY: les heures de l'École de Musique ont été diminuées. De combien à peu près?

M. le Maire: l'équivalent d'un temps complet.

Mme M-C. TARDY: donc vous ne renouvelez pas le poste de la jeune femme qui part?

M. le Maire: non mais pour le périscolaire comme vous le disiez, on rehausse les horaires.

Mme M-C. TARDY: d'accord, quand tout à l'heure vous m'avez dit que l'on va voter une délibération pour remplacer le poste de la personne qui part je ne comprenais pas.

M. le Maire: non ce n'est pas un remplacement, c'est une augmentation d'horaires.

Mme M-C. TARDY: ce que je vous demandais tout à l'heure c'est quand on a voté le fait de retirer la délibération concernant une personne qui est partie de l'école de musique de Simiane pour aller dans une autre commune je vous ai demandé comment vous la remplaciez et vous m'avez dit la délibération est là. Donc je l'attendais. Vous venez de me dire que vous supprimez ce poste.

M. le Maire: j'augmente les horaires d'autres postes. Pour le périscolaire, on rehausse les horaires.

Mme M-C. TARDY: de trois heures pour les rythmes scolaires mais pas pour les missions qu'elle a actuellement. Donc le poste est supprimé, vous enlevez un poste à l'école de Musique. Elle avait un temps complet, il me semble qu'elle avait 20 H.

M. le Maire: non c'est sur l'ensemble des professeurs de l'École de Musique, sur l'ensemble du volume horaires de l'École de Musique a été diminué, d'un équivalent un temps plein puisque nous avons recruté pour le périscolaire, il a fallu d'un autre côté retrouver des économies pour avoir un équilibre au niveau des personnels. Il n'y a pas que l'École de Musique qui est impactée, je tiens à le dire.

Mme M-C. TARDY: donc vous avez enlevé un poste à temps complet à l'école de Musique et vous avez rajouté 3 H pour le périscolaire.

M. le Maire: non un équivalent temps plein sur l'École de Musique. Nous avons confié cette mission à la Directrice de l'école de Musique qui elle a rééquilibré les horaires en fonction du nombres d'élèves.

Mme M-C. TARDY: sur la balance globale vous enlevez l'équivalent d'une économie de 20 H et vous rajoutez 3 H sur le périscolaire.

M. le Maire: attention sur les temps plein tous les professeurs de musique qui interviennent pour le périscolaire sont déduits du temps plein dans l'économie c'est à dire que si l'on devait payer quelqu'un si c'est l'École de Musique qui intervient on déduit donc ce n'est pas réellement un temps plein.

Mme G. CACAVELLI : en fait c'est la personne qui est partie, qui a désiré partir, et qui était à temps plein il me semble n'est pas remplacée et les horaires ont été dispatchés sur plusieurs postes déjà existants.

Mme M-C. TARDY : les horaires de cette personne, les vingt heures qu'elle effectuait, on ne parle pas des rythmes scolaires, ont été répartis en vacation sur les autres? Donc vous n'avez pas diminué un poste. Vous avez gardé le même nombre d'horaires

Mme G. CACAVELLI: ce poste là n'est plus, puisqu'elle est partie. On ne recrée pas un poste

Mme M-C. TARDY: le poste n'existe plus mais les heures y sont?

M. le Maire : au niveau du volume global de l'École de Musique lorsqu'ils interviennent pour le péri scolaire. on déduit ce temps globalement .Il y a une économie de la valeur d'un temps plein. Si vous regardez toutes les délibérations que l'on a prises concernant les créations de poste ou augmentation d'horaires pour le périscolaire, il fallait compenser. Il n'y a pas que là, des vacataires n'ont pas été renouvelés. Je tiens à le dire.

Mme M-C. TARDY: tout confondu la balance est à moins vingt heures?

M. le Maire: un peu moins.

Pour:29

M. le Maire: avant de lever la séance, je laisse la parole à M. M. KASMAREC

M. M. KASMAREC: je fais suite à l'intervention M. ARNAUD, qui n'est pas là aujourd'hui mais j'aurai l'occasion de voir les choses avec lui, notamment l'intervention sur l'état des lieux des finances et il y a un dossier que je voudrais partager avec vous.

C'est le dossier du PAE. Je rappelle le PAE, c'est un plan d'aménagement qui a été mis en place en 2002 dont le bilan aurait du être arrêté en 2012.

Le PAE ne peut être prorogé,

Nous sommes preneur de vos idées, également pour les partager avec les nôtres pour sortir les finances de la Commune de cette impasse. Donc je vous y invite fortement. Je peux vous donner les documents, si cela peut vous aider déjà à travailler la-dessus mais il est incontestable qu'il va falloir sortir la Commune de cette impasse.

La deuxième chose, M. ARNAUD a évoqué, une petite contestation en ce qui concerne les travaux de proximité 1 000 000,00 €, j'arrondis les chiffres. J'ai sorti le tableau qu'il m'a donné et je vais vous le transmettre également.

En même temps je vais vous transmettre un autre tableau qu'il m'a remis le jour de la passation C'est un tableau qui présente dans les tuyaux environ 4 000 000,00 d'€ d'investissement, dont 25% je dirais à la charge de la Commune.

Je vous transmets également ce tableau. Et je pense que cela répondra à ce que M. ARNAUD avait évoqué.

Enfin, comme tout le monde je suis très attentif au personnel et je crois que vous le démontrez d'une certaine façon aussi. Le personnel, il faut y apporter une grande attention.


J'ai ici un document que je vais vous transmettre également qui est arrivé sur mon bureau qui m'a un petit peu surpris. C'est une attestation qui a été faite.

L'année dernière une association a demandé la salle culturelle pendant six jours. Cela a été accordée probablement gratuitement mais cela je dirais fait partie de la gestion du moment. Ce qui m'interpelle c'est la mise à disposition pendant ces six jours du régisseur technique pendant 97 H, ce qui fait une moyenne de 16 H par jour. Ce n'est pas de la polémique, je vous le dis tout de suite, c'est pour d'ores et déjà préciser que nous n'irons pas dans ce domaine là.

Je vous transmets l'attestation qui a été signée par quelqu'un de votre équipe à cette époque là. Je vous le donne en information.


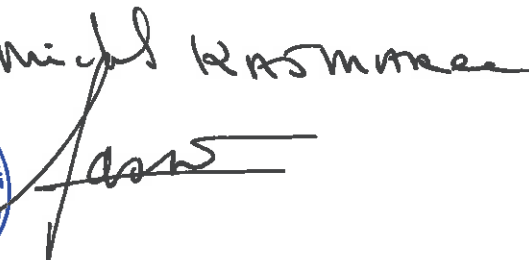
M. le Maire: l'ordre du jour étant épuisé, je remercie le public et la séance est levée.

Signature du secrétaire



Signature de Monsieur le Maire

P. Michel Rasmussen



Monsieur le Maire , Mmes et Mrs les Adjointes et conseillers Municipaux

La sécurité des biens et des personnes est évidemment une priorité pour chacun d'entre nous...A ce titre , si les objectifs et la finalité de ce dispositif sont , en soi, respectables (assurer au mieux la sécurité et la tranquillité de notre village) , les moyens proposés n'ont à nos yeux aucune légitimité et portent en eux de possibles dérives sécuritaires...

En effet , quelle serait la légitimité de certains voisins , triés sur le volet , à assurer des opérations de surveillance ? Et au nom de quelle autorité ? Qui pourra vérifier et délimiter sur le terrain leur périmètre d'action et empêcher des excès de zèle ?

Je rappelle au passage que les principaux syndicats de police ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme se sont fermement opposés à ces mesures mises en place sans le consentement des administrés ,considérant à juste titre que la sécurité reste un droit régalien devant être assuré par les services de l'Etat (Gendarmerie , Police Nationale et dans un cadre délimité celui de La Police Municipale).

Un autre argument est avancé dans votre note de présentation introduisant la notion du " Bien vivre ensemble " qui justifierait le concept de " Voisins vigilants "...

Contrairement à vous , nous ne pensons pas que le lien social passe par des "comités de surveillance " et comment peut-on dire quelque chose en le nommant par son contraire ?

Nous avons une autre idée du lien social et de la solidarité...Pourquoi ne pas inciter à devenir bénévoles d'associations culturelles ,sociales ou sportives ? Pourquoi ne pas éveiller le sens civique en luttant contre l'isolement des personnes particulièrement vulnérables et sensibles aux problèmes d'insécurité ? Là est le véritable lien social , plus généreux , moins anxiogène en favorisant le sentiment d'appartenance à la même communauté de valeurs .

Monsieur le Maire , notre mission n'est pas d'exacerber la peur de l'autre en faisant croire que chacun est en danger...La suspicion n'est pas bonne pour le "vivre ensemble" . N'oublions pas qu'il existe déjà des lois qui imposent à chaque citoyen de dénoncer les crimes et délits dont il serait le témoin . Sur notre commune le CISPDP est également un outil efficace mis à votre disposition ...

S'il paraît nécessaire de rappeler aux administrés ces principes de base nous aurions préféré un rappel de gestes simples et de conduite à tenir en matière de

surveillance et de sécurité , par exemple dans une brochure jointe à la prochaine revue et si besoin par l'organisation d'une réunion publique . En revanche nous ne voyons pas la nécessité de mettre en place un tel système qui perturbe à ce point nos consciences .

Enfin, reconnaissons ensemble que la problématique de notre village n'est pas celle des grandes villes ou plus encore des "cités ghetto"... Des problèmes existent ,certes, mais il y fait toujours bon vivre !!! Gardez vous d'y apporter des remèdes disproportionnés qui seraient pire que le mal qu'ils sont censés soigner .

Sans angélisme mais sans dramatisation nous voterons contre cette délibération .

ide de subvention pour le soutien aux Agendas 21

intervention de Simiane Ensemble (Sylvie PIQUENOT)

Monsieur le maire

L'Agenda 21 de Simiane-Collongue comporte 55 actions qui émanent des propositions faites par des Simianais intéressés par le développement durable. Ils se sont exprimés dans les ateliers et les commissions extra municipales.

L'Agence Régionale pour l'Environnement PACA écrit :

« La participation citoyenne est l'un des cinq éléments déterminants de la démarche "Agenda 21 local".

Elle permet l'appropriation par tous du concept de "développement durable" et des actions qui en découlent. Elle permet également de bénéficier de l'expertise et du ressenti des acteurs du territoire »

L'action que vous proposez aujourd'hui en la rattachant à l'Agenda 21 n'est pas inscrite dans la liste des 55 actions, elle n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les Simianais qui se sont investis dans ce travail.

Aujourd'hui, une grande partie des actions labellisées a été réalisée et il est nécessaire de remettre en chantier l'Agenda 21, mais avec les Simianais, avec la commission extra municipale Agenda 21.

Ce serait l'occasion de discuter du rôle réel d'une volière pour oiseaux sauvage dans la préservation de la biodiversité.

Enfermer la faune sauvage pour enseigner la préservation des habitats naturels est un peu paradoxal et le message risque d'être un peu biaisé.

Détourner l'Agenda 21 pour faire financer une action qui ne peut se réclamer du développement durable n'est pas acceptable.

Nous voterons « contre »

SIMIANE COLLONGUE le 10 juillet 2014.

LE DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

SIMIANAISES, SIMIANAIS,

Dans la partie sécurité et prévention de la délinquance de notre programme, une des premières mesures de nos engagements pour une meilleure sécurisation de notre village, sera la mise en place d'un dispositif de voisins vigilants.

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Il s'agit simplement de constater des comportements suspects et d'informer rapidement les services de sécurité.

Il n'est aucunement question de délation ou de milice de quartier, mais uniquement de créer un élan d'entraide et de solidarité entre les résidents pour réduire l'insécurité par la dissuasion et la prévention.

Le dispositif est simple et entièrement gratuit.

Le principe repose sur la création et la participation volontaire à une communauté de voisins de son quartier ou d'un groupe de voisins, tous reliés par internet et téléphone mobile. Les coordonnées internet et téléphonie ne sont connues que par les seuls membres de la même communauté, laquelle est supervisée par un membre référent.

Ce dispositif, qui existe en France depuis une dizaine d'années, connaît un très grand succès. (Dans plusieurs villes le taux de cambriolages a ainsi baissé de plus de 40%). Il est agréé par le Ministère de l'Intérieur et protégé par la CNIL selon les dispositions législatives en vigueur. Il est consultable sur le site : <http://voisinsvigilants.org>.

Chaque membre de la communauté de quartier communique par e-mail et s.m.s avec les autres membres de sa communauté. Il est relié également au serveur dédié de la Police municipale, lui-même couplé à celui de la Mairie de SIMIANE COLLONGUE et de la Gendarmerie de BOUC BEL AIR. Ainsi toute information transmise par un membre d'une communauté est aussitôt analysée par les forces de l'ordre pour des vérifications et une intervention rapide le cas échéant.

IMPORTANT :

Cette information ne remplace pas l'appel systématique qui doit être fait au 17 ou au 112 (mobile) en cas d'urgence.

Le début de la mise en place de ce dispositif se fera au courant du troisième trimestre, sur invitations à des réunions publiques d'informations qui seront animées par les responsables de la sécurité et de la prévention de la Mairie de SIMIANE COLLONGUE.

La réussite de cette action pour notre village est subordonnée à la plus grande mobilisation de l'ensemble des SIMIANAISES et des SIMIANAIS qui veulent ainsi mieux protéger leur famille et leurs biens.

**Le Maire de SIMIANE COLLONGUE
Philippe ARDHUIN.**

